

FONDATION ENSEMBLE

<https://www.fondationensemble.org>



Présentation de la fondation



Statut : Fondation reconnue d'utilité publique

Champ d'intervention : environnement

Secteurs d'intervention : agriculture/pêche, préservation de la biodiversité, technologies durables, protection des animaux

Zone d'intervention : internationale et nationale

La Fondation Ensemble est une fondation privée RUP, créée par Gérard Brémond, Président du groupe Pierre & Vacances-Center Parcs et Jacqueline Délia Brémond son épouse, pour protéger la vie sous toutes ses formes : humaine, animale, végétale. Car tout est lié Ensemble.

Plusieurs fonds sont mis en place :

- Fonds programmes : Agriculture durable, pêche durable, préservation de la biodiversité, technologie durable
- Fonds Espèces animales en danger (EAD)
- Fonds d'investissement d'impact

Éligibilité des projets

Statut juridique des organismes susceptible d'être éligibles

Toute organisation sans but lucratif dédiée à la mise en œuvre de projets, dans les secteurs d'intervention de la Fondation. Sont donc éligibles des ONG telles que des associations, des fondations opérationnelles, des instituts de recherche, mais également des collectivités locales.

Dans le cadre de l'investissement d'impact, la Fondation peut aussi investir dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Critères de la sélection

- Votre projet contribue à protéger une ou plusieurs espèces animales menacées selon la classification de l'UICN ('En danger critique d'extinction' ou 'En danger').
- La durée du soutien attendu est de 1 à 2 ans.
- La contribution demandée n'excède pas 8 000 €.
- La contribution attendue n'excède pas 50% du budget total du projet.
- Votre structure a au minimum 2 ans d'ancienneté (révolus).

Contexte de l'aide

Nombre de projet soutenus dans l'année

25 en 2019 (7 programmes et 18 projets EAD) et 1 investissement d'impact renouvelé

Budget moyen par projet soutenu

130 000 € pour les programmes
7 000 € pour les projets EAD
100 000 € pour les projets d'investissement d'impact

	Appel à projet	Hors appel à projet
Nombre par an	3	X
Pour quelles dépenses ?	Toutes	X
Montant des aides	Fonds programmes : Max 200 000 € Fonds EAD : Max 8 000 € Fonds Investissement d'impact : de 100 000 à 150 000 euros	X

Accompagnement

Accompagnement partenariat	Suivi, évaluations mi-parcours et final
-----------------------------------	---



Retrouvez le guide complet sur

www.esshdf.org/fondations